

**1. INFORMATIONS**

Nom du produit : **RUSH M (n° LPA 31669)**  
 Nom chimique des matières actives : **MCPA 2-éthylhexyl ester (2-EHE); acide 2-méthyle-4-chlorophénoxy acétique, 2-éthylhexyl ester**  
 Maison de commerce: **ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**  
 302-179 McDermot Ave.  
 Winnipeg Manitoba  
 R3B 0S1  
 Téléphone : 1-855-264-6262

Pour les urgences mettant en cause un incendie,  
 un déversement ou une fuite, appeler Infotrac : Téléphone : 1-800-535-5053  
 Pour les urgences médicales et les demandes de  
 renseignements sur la santé et la sécurité, appeler  
 Prosar : Téléphone : 1-877-250-9291

**2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
MCPA 2-EHE	90 - 95	29450-45-1
Solvant d'hydrocarbures	< 5	64742-47-8

Les autres ingrédients sont des marques déposées

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****PROPRIÉTÉS PHYSIQUES :**

**Apparence :** Liquide de couleur ambre

**Odeur :** Caractérisée phénolique et hydrocarbonée

**VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE :** AVERTISSEMENT – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Combustible. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz. Peut irriter les yeux et la peau. Nocif si absorbé par la peau. Nocif si inhalé. Nocif ou mortel si ingéré.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :**

**INGESTION :** Nocif ou mortel si ingéré. Peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, des irritations au système gastro-intestinal, des faiblesses et l'apathie du système nerveux central.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Peut irriter la peau modérément. Une surexposition via l'absorption par la peau peut causer des symptômes similaires à ceux causés par l'ingestion. Peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

**INHALATION :** Contient des matières pouvant être modérément toxiques. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation du système respiratoire et d'autres symptômes similaires à ceux occasionnés suite à l'ingestion.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Peut irriter les yeux modérément.

**TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS :** Une exposition cutanée peut aggraver des conditions cutanées déjà existantes. L'inhalation de brume peut aggraver des conditions respiratoires déjà existantes.

**EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) :** (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.): Une surexposition répétée peut causer des problèmes de foie, rénaux, sanguins, des testicules et de la fonction motrice générale. De rares cas d'endommagement au système nerveux périphérique ont été reportés mais des études intensives sur les animaux n'ont pas réussi à confirmer ces observations, même à des doses de MCPA élevées, sur des périodes prolongées.

**EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ :** Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxy dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuves de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la longévité des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour MCPA. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagènes et il est peu probable qu'ils causent des tumeurs.

**TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION :** Des études sur les animaux ont démontré des effets sur les testicules et une fertilité des mâles à la baisse.

**TERATOGENICITÉ :** Des études avec MCPA conduites en laboratoire sur des animaux ont démontré que les fœtus avaient de plus petits poids et que le développement de la progéniture était retardé mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant des intoxicants tératogéniques.

**MUTAGÉNICITÉ :** Certains tests se sont avérés positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que MCPA n'est pas mutagène. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagéniques.

**VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION :** Contact oculaire. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.

**MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES :** Aucun connu.

**AUTRE :** Aucun connu.

#### 4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NOTE AU MÉDECIN :** Ce produit contient des distillats de pétrole. Si une grande quantité de produit a été ingérée, vider l'estomac à l'aide d'une sonde endotrachéale à ballonnets pour prévenir l'aspiration et une pneumonie causée par le produit chimique. Ce produit contient un herbicide chimique de type phénoxy. Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Il est nécessaire de tenir compte qu'une surexposition à des produits autres que celui-ci est possible.

#### 5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

**POINT ÉCLAIR :** ..... >100°C

**INFLAMMABILITÉ :** .....Mélange combustible. Lorsque réchauffé au-dessus du point éclair, ce produit émet des vapeurs qui peuvent s'enflammer ou exploser au contact de l'air. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent voyager vers une source d'ignition.

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) :** ..... ND.

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) :** ..... ND.

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** ..... ND.

**SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :** ..... ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité n'est probable.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE :** ND

**MOYEN D'EXTINCTION :** Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

**PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

**6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE**

**MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT :** Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les sources potentielles d'ignition et les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelle et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées comme les surfaces solides avec du détergent et de l'eau, en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour en disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE :** Manipuler comme un combustible liquide. Garder loin des sources potentielles d'ignition. Garder loins des produits alimentaires et d'aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est utilisé.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE****LIMITE D'EXPOSITION :**

Ingrédients dangereux	MPT*	ACGIH TLV®	LECT	Unités
Solvant d'hydrocarbures	1200	N/E	N/E	mg/M <sup>3</sup>

\* Recommandations des fabricants, hydrocarbures totaux.

**MESURES D'INGÉNÉRIE :** Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'inflammabilité.

**EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a probabilité d'exposition aux bruines ou aux vapeurs de pulvérisation.

**GANTS DE PROTECTION :** Gants résistants aux produits chimiques: nitrile ou néoprène.

**PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE :** Lunettes de protection ou masque facial lors de la manipulation du concentré.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Pour la manipulation, utiliser toute autre pièce d'équipement recommandée par le mode d'emploi de l'étiquette ou appropriée à la situation.

**VENTILATION :** Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

**9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**

**Note :** Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être utilisée en tant qu'analyse garantie ou en tant que spécification.

**POINT D'ÉBULLITION :** ..... >150°C

**PRESSION DE VAPEUR :** ..... ND.

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :** ..... ND. Composante d'hydrocarbures > 1.

**POINT DE CONGÉLATION :** ..... ND.

**POINT DE FUSION :** ..... ND.

**ÉTAT PHYSIQUE :** ..... Liquide.

**ODEUR :** ..... Caractérisée phénolique et hydrocarbonée.

**COULEUR :** ..... Ambre.

**SEUIL OLFACTIF (ppm) :** ..... ND.

**TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :** ..... ND.

**POIDS SPÉCIFIQUE (eau=1) :** ..... 1.06

**DENSITÉ @ 25°C :** ..... 1.06

**pH :** ..... 4.3 (1% dilution)

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :** ..... ND. Produit émulsifiable dans l'eau.

**COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU / HUILE** : .....ND. Produit soluble dans l'huile.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE** : Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

**INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)** : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Aucune connue.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :

**DL<sub>50</sub> ORALE AIGUË (mg/kg)** : ..... 1046 (Rat)

**DL<sub>50</sub> CUTANÉE AIGUË (mg/kg)** : ..... >2000 (Lapin)

**CL<sub>50</sub> D'INHALATION AIGUË (mg/l)** : ..... >2.64 (Rat, 4 heures, exposition du nez seulement)

**AUTRE** : Modérément irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau (Lapins).

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUES

### INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Sauf si mention différente, ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L)** : >5.8 (Truites arc-en-ciel)

**96-HOUR CL<sub>50</sub> (mg/L)** : >6.6 (Crapets arlequins)

**48-HOUR EC<sub>50</sub> (mg/L)** : 0.3 (Daphnées)

**ORAL DL<sub>50</sub> (mg/kg)** : 377 (Cailles) Étude sur MCPA

**DIET CL<sub>50</sub> (ppm)** : >5620 (Canards Malards, Cailles) Étude sur MCPA 2-EHE.

**INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE** : MCPA 2-EHE sont rapidement hydrolysés sous forme de MCPA acide d'origine. Dans le sol, MCPA est dégradé par action bactérienne et possède une demie-vie typique d'environ 10 à 14 jours.

## 13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION** : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, reconditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le déposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL)** : Non réglementé. Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT** : Liquides Combustibles B3, Matières Toxiques D2B.

**SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT** : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)

**INVENTAIRE CANADIEN** : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

**16. AUTRES INFORMATIONS****SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :****SIMDUT :** Non Disponible**NFPA :**

<b>Évaluation pour ce produit</b>		<b>Légende</b>	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Inflammabilité	1	léger
1	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

**DATE DE LA FS :** 2-12-2015.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique est présentée en toute bonne foi, cependant le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. Consulter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. pour en savoir davantage.